



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yvelines

éducation
nationale

Relevé de conclusions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)
Séance du 5 juillet 2013

1- Approbation du compte-rendu du CHSCTSD du 6 décembre 2012 :

Le compte-rendu du CHSCTSD du 6 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2- Adoption du règlement intérieur modifié :

Le règlement intérieur modifié est approuvé à l'unanimité.

3- Election du secrétaire du CHSCTSD et du secrétaire adjoint pour l'année scolaire 2013-2014 :

a) élection du secrétaire du CHSCTSD :

Madame SIMONIN est confirmée dans ses fonctions de secrétaire du CHSCTSD.
chsctd-sec-78@ac-versailles.fr

b) élection du suppléant du secrétaire du CHSCTSD :

Madame COHAT et Monsieur DUPUY présentent leurs candidatures.

Madame COHAT est désignée comme secrétaire suppléante de Madame SIMONIN.

4- Présentation des missions de l'ISST

L'Inspecteur Santé et Sécurité au travail est rattaché fonctionnellement à deux inspections générales : Inspection Générale de l'Education Nationale et à l'Inspection Générale de l'administration de l'Education Nationale.

Sa mission principale : le contrôle de l'application des règles. Ce contrôle se concrétise par un rapport et des préconisations pour améliorer les conditions de santé et sécurité au travail. S'il y a un problème important, des mesures concrètes peuvent être prises immédiatement par le DASEN.

Il a libre accès à tous les locaux et se fait présenter tous les registres obligatoires.

L'article 2 du décret, cité ci-dessus concerne les agents, mais aussi les usagers.

Les ISST sont formés à l'Institut national du Travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), à Lyon.

L'ISST se trouve au centre d'un travail collectif, en lien avec les médecins de prévention, les conseillers de prévention académique et départementaux, la conseillère psychologue du travail

Le conseiller de prévention académique a principalement comme champ de compétences, l'Administration, les EPLE et le conseiller de prévention départemental, en priorité les écoles. Ce dernier joue un rôle actif dans la formation des assistants de prévention au niveau des EPLE et des écoles.

5- Relevé de conclusions du groupe de travail du 31 mai 2013

Madame BLUTEL présente les travaux des deux groupes de travail du 31 mai 2013, qui ont fait l'objet d'un relevé de conclusions. Le thème du document unique (DU) n'a pas été examiné.

Deux thèmes ont été abordés : la tenue des registres obligatoires et la transmission des informations des établissements vers l'Administration et de l'Administration vers les établissements.

Madame NOUGAREDE a proposé d'élaborer des documents unifiés pour le département, voire pour l'Académie. Pour le premier degré, un recensement doit être réalisé auprès des IEN sur la tenue des registres, pour le second degré, cette enquête doit se poursuivre. Dans le premier degré, l'ISST formera les IEN à la tenue des registres. Ceux-ci formeront les Directeurs, qui eux-mêmes formeront les enseignants dans le cadre du conseil d'école.

Monsieur TIFFOCHE rappelle que les usagers n'ont accès qu'au seul registre de sécurité et santé au travail.

Par ailleurs, un courrier du Directeur académique sera adressé aux directeurs et chefs d'établissement pour les informer du nom et des coordonnées de la secrétaire du CHSCTSD.

Transmission des informations:

Madame BLUTEL informe les membres du CHSCTSD que la DSI est saisie d'une demande de création d'un site intranet, via PIA, pour la transmission des informations émanant du comité. La faisabilité juridique d'un site partagé avec les collectivités territoriales doit être étudiée. Il est prévu de mettre en ligne des informations sur le site de la DSDEN.

Sur le relevé de conclusions du 31 mai 2013:

Madame BLUTEL explique qu'il n'y a pas de texte sur la forme que doit revêtir un relevé de conclusions. Ce document doit être une synthèse souple, notamment parce que les groupes de travail sont appelés à se développer. On pourrait appeler ce document: « document de synthèse ».

Monsieur le Secrétaire Général souhaite, pour une avancée du travail entre les services et les organisations syndicales, qu'il y ait un consensus sur l'appellation de ce document. Ce document fera l'objet d'un échange avant sa communication. Le secrétaire de séance doit être impliqué et associé à ce travail de rédaction. Les relevés de conclusions (ou documents de synthèse) devront être transmis avant la tenue du CHSCTSD.

6- Bilan des exercices PPMS du premier degré :

La maquette académique du PPMS est un outil précieux pour les Directeurs d'écoles.

A ce jour, 11 circonscriptions sur 28 ont réalisé leur PPMS. Les exercices ont été dirigés par une cellule d'animation. Les mairies, les pompiers, la gendarmerie nationale (le 4 juillet), les représentants du CHSCTSD (50% des membres ont pu y participer) se sont impliqués. Selon les circonscriptions, les délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ont pu également participer. Il y a eu également des observateurs qui, au sein des écoles, ont assisté à l'exercice.

A l'issue de celui-ci, une fiche bilan est rédigée.

Le scénario envisagé était simple: une tempête sur le département afin de se rendre compte de la manière dont la DSDEN pouvait diffuser l'information.

Pour les écoles, il est constitué une cellule de crise autour d'un téléphone analogique, c'est à dire indépendant du réseau EDF.

L'exercice débute par une simulation de bulletin d'alerte, qui en principe arrive de la Préfecture vers le secrétariat de direction. Ensuite, la circonscription reçoit cette information et la diffuse aux directeurs.

Madame NOUGAREDE souligne l'importance de vérifier, via les IEN, que l'information est bien parvenue. En effet, on risque d'être en rupture de communication par l'électronique.

Dans la journée, on est passé en « alerte rouge » pour mettre à l'abri toute la communauté scolaire.

Les IEN ont la responsabilité de déclencher les PPMS dans les écoles.

L'information des familles est très importante.





3/4

Madame NOUGAREDE précise qu'il existe une fiche dans chaque école avec les numéros d'urgence.

Le label « bouclier orange » est un label national, attribué par le Haut commissariat à la sécurité et l'ONS (Observatoire national de la sécurité) aux établissements qui ont fait leur PPMS, l'ont testé et ont proposé des activités pédagogiques au sein de l'établissement. 206 dossiers ont été présentés, 19 ont été retenus dont 4 dans les Yvelines. Au niveau national, 2 sont des écoles maternelles, dont 1 dans les Yvelines.

7- Bilan des exercices incendie dans le second degré:

La quasi totalité des établissements réalise un exercice incendie au 1er trimestre, selon Monsieur TIFFOCHE mais le dernier est souvent oublié avec la mise en place des examens.

8 – Poursuite du bilan des cinquante ans :

Le Docteur d'HALLUIN présente ce tableau.

Le bilan des cinquante ans se poursuit. En 2013/2014, ce sont les agents nés en 1963 qui bénéficieront de cette visite.

La durée moyenne d'une consultation est de 20 et 30 minutes, plus longtemps si cela est nécessaire. Lorsque que la personne présente un problème médical, elle est suivie par son médecin traitant, puis revue par un médecin de l'Education nationale. Elle doit répondre ensuite à un questionnaire.

Toute personne qui souhaite consulter peut avoir un rendez-vous.

9 – Bilan de la formation des membres du CHSCTSD :

Les membres du CHSCTSD souhaiteraient disposer des diaporamas donnés au CHSCTA., et d'un espace numérique de travail.

10- Calendrier prévisionnel des réunions

Monsieur le Secrétaire Général annonce que la première réunion du comité lors de l'année scolaire 2013-2014 sera présidée par le DASEN. Les autres réunions seront présidées par le Secrétaire Général.

Le premier groupe de travail est fixé au vendredi 11 octobre 2013 à 9h30.

Le premier CHSCTSD est fixé au vendredi 22 novembre 2013 à 10h.

11- Questions diverses

L'accessibilité dans les EPLE: ce point sera abordé dans une autre séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général remercie les membres du CHSCTSD pour leur contribution au comité et lève la séance à 12h15.

Le Secrétaire

Marcel DUPUY

Le Secrétaire Général de la Direction
Académique des services départementaux
de l'Education Nationale des Yvelines

Emile BONNET